

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 23 Juin 2016

Intervention de Véronique PEAN

Rapport N°16.03.10 – Schéma Directeur d'Accessibilité : Agenda du service régional de transport.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport sur l'agenda d'accessibilité programmée que vous nous soumettez ne peut que susciter notre approbation. Qui oserait retarder encore ce chantier ?

Il a fallu attendre le siècle des Lumières pour que Diderot puis d'autres tentent par leurs écrits de donner aux handicapés leur place dans la société. L'abbé de l'Épée, Valentin Haüy et Louis Braille vont y contribuer à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle. Ensuite, il faudra attendre les guerres et les « gueules cassées »... La législation des années 20 prévoit des dispositions pour les infirmes de guerre ; cinquante ans après, en 1975, une loi reconnaît quelques droits pour les personnes handicapées ; et attendre encore 12 ans pour que le législateur envisage de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées...

En 2005, la loi a défini les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité et créait l'obligation de mise en accessibilité des transports dans un délai maximum de 10 ans...

Nous sommes en 2016 et le retard pris dans les travaux d'accessibilité est un véritable scandale d'Etat. Il est incroyable que notre pays se conduise aussi mal...

Il ne s'agit pas ici de pitié, de compassion, de charité ou de solidarité. Nous n'en sommes plus là. Il s'agit maintenant de l'intérêt bien compris de tous !

D'abord parce que la mobilité réduite n'est pas seulement celle des personnes qui ont un handicap connu ; bien d'autres usagers sont concernés par l'accessibilité : les voyageurs chargés de bagages, ou accompagnés d'enfants en bas âge et de poussettes ; mais aussi les femmes enceintes, ou les blessés, dont la l'état de PMR est provisoire mais bien réel. Et surtout les personnes âgées ! Voilà une réalité dont on ne peut faire l'économie : le vieillissement de la population. Dès lors, on peut considérer qu'une bonne partie des usagers des transports se trouve en situation de handicap – et vous le soulignez à juste titre.

Mais je veux aussi rappeler que les enjeux de l'accessibilité sont multiples, et qu'ils concernent en fait 100 % des usagers des transports. Il ne s'agit pas de travailler pour les personnes handicapées exclusivement : il s'agit de rendre les transports plus faciles, plus confortables, plus sûrs pour tous...

Escaliers mécaniques, ascenseurs, automates adaptés, portes à ouverture assistée, toilettes universelles... L'accessibilité c'est aussi le réaménagement des espaces, leur utilisation cohérente.

Des budgets impressionnants sont consacrés à des circulations douces, des itinéraires piétons, ou cyclistes, des cheminements écologiquement corrects que ne peuvent emprunter qu'une minorité des voyageurs...

Il est plus que temps de se recentrer sur des sujets sérieux : les transports ferroviaires et routiers utilisés par le plus grand nombre.

Le gouvernement a accordé des délais supplémentaires. Nous demandons que ces délais soient incompressibles.